

# COMMUNE DE VIC LA GARDIOLE



## INSCRIPTION AUX ECOLES DEMARCHES A SUIVRE

### Votre enfant est scolarisé dans l'une des écoles de Vic la Gardiole

Le renouvellement est automatique, même pour un passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

### Votre enfant s'inscrit pour la première fois dans l'une des écoles de Vic la Gardiole

Vous devez vous présenter en mairie (bureau ALAE / ALSH), muni des pièces suivantes :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Certificat de radiation (ce document vous est fourni par l'école où était scolarisé votre enfant). Il n'est pas à fournir pour une première inscription à l'école maternelle.
- Livret de famille (joindre la décision du tribunal pour l'autorité parentale en cas de divorce).
- Carnet de santé ou attestation du médecin stipulant que votre enfant est à jour des vaccinations.

Ces pièces à fournir sont **obligatoires**.

La mairie vous remettra un certificat d'inscription scolaire.

Vous devez alors contacter l'école où vous avez inscrit vos enfants  
afin de procéder à l'**ADMISSION** par la Directrice de l'école.

Ecole maternelle : 04.67.78.10.33 (Mme VAÏSSE)

Ecole élémentaire : 04.67.78.19.49 (Mme LE GALL)

Un rendez-vous sera fixé et vous devrez remettre à la directrice d'école :

- Le certificat d'inscription scolaire délivré par la Mairie.
- Le certificat de radiation (ce document vous est fourni par l'école où était scolarisé votre enfant). Ce document n'est pas à fournir pour une première inscription à l'école maternelle.
- Livret de famille (décision du tribunal pour l'autorité parentale en cas de divorce).
- Jugement de divorce selon les droits de garde
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Carnet de santé ou attestation du médecin stipulant que votre enfant est à jour des vaccinations.